

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS
DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE
APPLIQUÉ AUX CHÂÎNES DE BLOCS

DOSSIER : R-4045-2018

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
M. FRANÇOIS ÉMOND
Mme ESTHER FALARDEAU

DU 6 NOVEMBRE 2018

VOLUME 10

CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT et
Me HÉLÈNE BARRIAULT
Avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY,
Me ÉRIC FRASER,
Me JOËLLE CARDINAL
Avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me DENIS FALARDEAU
Avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN
Avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
Avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
Avocats de l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
Avocat de Blackburne Hosting Solutions inc.
(BITFARMS);

Me FRÉDÉRIC SYLVESTRE
Avocat de la Corporation d'énergie thermique
agricole du Canada (CETAC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
Avocat de la Première Nation crie de Waswanipi et
de la Corporation de développement Tawich (CREE);

Me ANDRÉ TURMEL
Avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me MICHEL GAUTHIER
Avocat de FLOXIS inc. (FLOXIS);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
Avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me PHILIPPE LAROCHELLE et
Me ALAIN-GUY SIPOWO
Avocats de SEN'TI;

Me HÉLÈNE SICARD
Avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me ANNICK TREMBLAY
Avocate de la Ville de Baie-Comeau;

Me SÉBASTIEN RICHEMONT
Avocat de Vogogo inc.

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>PAGE</u> |
|---|-------------|
| LISTE DES ENGAGEMENTS | 6 |
| LISTE DES PIÈCES | 7 |
| PRÉLIMINAIRES | 8 |
| PREUVE DU RNCREQ | |
| PHILIP RAPHALS | |
| INTERROGÉ PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD | 10 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS | 50 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU | 60 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY | 63 |
| INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT | 74 |
| INTERROGÉ PAR LA FORMATION | 85 |
| PREUVE DE L'UNION DES CONSOMMATEURS | |
| VIVIANE de TILLY | |
| INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD | 94 |
| CONTRE-INTERROGÉE PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS | 112 |
| CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DENIS FALARDEAU | 119 |
| INTERROGÉE PAR Me LOUIS LEGAULT | 120 |
| INTERROGÉE PAR LA FORMATION | 123 |
| PREUVE DE LA FCEI | |
| ANTOINE GOSSELIN | |

| | |
|---|-----|
| INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL | 126 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU | 145 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN | 149 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN | 150 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS | 153 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY | 154 |
| INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT | 159 |
| INTERROGÉ PAR LA FORMATION | 165 |
| RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL | 173 |
| | |
| PREUVE DE FLOXIS JASON LESIÈGE PIERRE SAUVAGEAU | |
| VOIR-DIRE SUR LA QUALITÉ D'EXPERT DE M. SAVAGEAU | |
| INTERROGÉ PAR Me MICHEL GAUTHIER | 178 |
| REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY | 179 |
| RÉPLIQUE PAR Me MICHEL GAUTHIER | 181 |
| | |
| DÉCISION SUR LE VOIR-DIRE | 182 |
| | |
| INTERROGÉS PAR Me MICHEL GAUTHIER | 182 |
| INTERROGÉS PAR Me GUILLAUME ENDO | 198 |
| INTERROGÉS PAR Me MICHEL GAUTHIER | 208 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN | 213 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY | 219 |
| INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT | 235 |

| | |
|--|-----|
| INTERROGÉS PAR LA FORMATION | 243 |
| PREUVE DE VILLE DE BAIE-COMEAU | |
| VLADIMIR PLESSOVSKIKH | |
| YVES MONTIGNY | |
| INTERROGÉS PAR Me ANNICK TREMBLAY | 251 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY | 309 |
| INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE BARRIAULT | 311 |
| INTERROGÉS PAS LA FORMATION | 319 |
| DISCUSSION | 332 |

1 est assez fréquent. Et c'est notre recommandation
2 que, par équité, oui, que ceux qui sont installés
3 présentement paient le même tarif ou le tarif le
4 plus bas de l'enchère, mais avec une période de
5 transition raisonnable pour permettre d'absorber
6 les coûts.

7 Q. **[134]** Encore une fois, juste pour qu'on s'entende,
8 cette partie-là où il y a une période de transition
9 ou tout ça, c'est applicable aux clients existants?

10 R. Oui.

11 Q. **[135]** Et que ça va être traité à l'étape 3 du
12 présent dossier?

13 R. Oui.

14 Q. **[136]** Très bien. Une des options qui a été mises
15 sur la table, dans le présent dossier, par
16 différents intervenants, c'est la possibilité d'y
17 aller avec un processus de sélection qui exclurait,
18 donc, une majoration du prix de la composante en
19 énergie et qui ne serait basé que sur des critères
20 de retombées économiques. On peut y ajouter
21 d'autres critères, notamment le critère de la
22 localisation. Mais que pensez-vous? Avez-vous une
23 position sur cette possibilité-là ou cette
24 hypothèse-là?

25 R. Hum... Plusieurs de ces... C'est parce que ça

1 s'applique là, le client va pouvoir budgeter à
2 moyen terme?

3 R. Oui, oui. Oui, oui. Mais ça va devoir être clair.
4 Je ne pense pas qu'il faut attendre le trente et un
5 (31) décembre de la cinquième année pour lui dire,
6 bien, finalement voici ce que va être ton tarif. Il
7 faut qu'il le sache d'avance pour pouvoir s'adapter
8 pour pouvoir planifier, tout à fait.

9 Q. **[167]** Merci.

10 R. Je vous en prie.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Falardeau. Partez pas trop loin,
13 Maître Neuman.

14 Me PAULE HAMELIN :

15 Bonjour, Monsieur le Président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 On peut y aller. Bonjour.

18 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN :

19 Paule Hamelin pour l'AREQ.

20 Q. **[168]** Juste une question de précision, Monsieur
21 Gosselin. On vient de parler justement de la
22 question de votre proposition par rapport à la
23 période de grâce de cinq ans pour les clients
24 existants. Je comprends encore une fois que c'est
25 ce que vous annoncez pour la FCEI. Mais ça sera

1 débattu dans le cadre de l'étape 3 du dossier?

2 R. Oui.

3 Q. **[169]** Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Maître Hamelin. Maître Neuman, suivi de
6 maître Charlebois.

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
9 les régisseurs. Dominique Neuman pour le
10 regroupement CREE.

11 Q. **[170]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Monsieur
12 Gosselin, j'ai une question concernant votre
13 proposition, donc quant au champ d'application, que
14 ce serait pour la consommation de plus que
15 cinquante kilowatts (50 kW) par les appareils
16 conçus pour le minage de cryptomonnaie. D'abord une
17 précision, est-ce que vous proposez que ce soit
18 donc de plus de cinquante kilowatts (50 KW) par les
19 appareils ASIC, point, ça serait ça le texte
20 tarifaire, puis la raison pour laquelle vous faites
21 cette proposition tarifaire, c'est parce que les
22 appareils ASIC sont conçus pour le minage des
23 cryptomonnaies ou est-ce que, au contraire, vous
24 voulez que le champ d'application soit pour les
25 appareils ASIC lorsque ceux-ci sont conçus... sont